Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

NOUVEAU RÈGLEMENT CONCERNANT LA SANTÉ SCOLAIRE

Une mise à jour rendue nécessaire par l'évolution des besoins

Le règlement de 1987 n'était plus adapté à la réalité des besoins actuels, des pratiques en vigueur et des structures créées en santé scolaire. Le nouveau règlement adopté par le Conseil d'Etat actualise l'ensemble de la politique dans ce domaine en précisant également les fonctions et les compétences des différents professionnels et partenaires engagés dans les champs de la promotion de la santé, de l'éducation pour la santé et de la prévention.

En 1999, la création de l'Office des écoles en santé (ODES) a constitué une réponse structurelle visant à améliorer la cohérence en matière de santé scolaire. L'ODES finalisait les intentions énoncées dans le protocole d'accord signé auparavant par la cheffe du Département de la formation et de la jeunesse (DFJ) et par le chef du Département de la santé et de l'action sociale. (DSAS). Rattaché au DFJ, son secteur pédagogique dépend du Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF) alors que son secteur médico-infirmier dépend du Service de la santé publique (SSP) et de l'Organisme médico-social vaudois (OMSV). Les différents responsables des professionnels actifs dans le domaine de la santé scolaire que sont les médecins scolaires ou médecins-conseils, les infirmier/ères scolaires ou postscolaires, les médecins-dentistes scolaires ainsi que les médiateurs scolaires et les animateurs de santé sont tous réunis au sein de l'ODES à des fins de coordination interdisciplinaire.

L'évolution des pratiques a également été prise en compte d'une part par le passage de contrôles somatiques systématiques à une approche plus globale de la santé où toutes les parties concernées participent, dans une perspective de santé communautaire, à la définition de la santé et aux réponses à apporter aux problèmes de santé. D'autre part, le fonctionnement d'équipes de santé d'établissement oeuvrant dans le sens d'un partenariat entre l'école, les parents et les jeunes est un mode de

travail encouragé. A signaler que les tâches de santé publique plus classiques, telles les vaccinations, certains dépistages et le contrôle des épidémies restent pertinentes et présentes.

Le nouveau règlement renforce les efforts en vue d'une adaptation constante aux problèmes environnementaux rencontrés et d'une intégration scolaire des jeunes présentant des besoins de santé particuliers. Il permet l'offre de prestations de qualité répondant aux besoins actuels des jeunes en matière de santé scolaire.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 06 novembre 2003

Dr Eric Masserey, directeur médical de l'ODES, DSAS, 021 623 36 33 François Delessert, directeur pédagogique de l'ODES, DFJ, 021 316 33 33